Nations Unies S/2020/1030



Conseil de sécurité

Distr. générale
19 octobre 2020
Français
Original : anglais

Les enfants et les conflits armés en République démocratique du Congo

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport, établi en application de la résolution 1612 (2005) et des résolutions ultérieures du Conseil de sécurité, est le septième rapport du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés en République démocratique du Congo. Il porte sur la période du 1er janvier 2018 au 31 mars 2020 et donne principalement des informations sur les six violations graves commises contre des enfants, les auteurs de ces actes et le contexte dans lequel ceux-ci ont été commis.

Le rapport présente les tendances et constantes des violations graves commises contre des enfants par toutes les parties au conflit et donne un aperçu des progrès accomplis dans la lutte contre ces violations, notamment au moyen de l'application du plan d'action.

Le rapport conclut par une série de recommandations pour faire cesser et prévenir les violations graves contre les enfants en République démocratique du Congo et renforcer la protection des enfants.

20-13818 (F) 121120 171120



I. Introduction

1. Le présent rapport, soumis en application de la résolution 1612 (2005) et des résolutions ultérieures du Conseil de sécurité, est le septième rapport du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés en République démocratique du Congo et couvre la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2020. Il comporte des informations sur les tendances et constantes des graves violations commises sur la personne d'enfants depuis le précédent rapport (S/2018/502) et donne un aperçu des progrès accomplis et des difficultés rencontrées depuis que le Groupe de travail sur le sort des enfants en temps de conflit armé du Conseil de sécurité a adopté, en juillet 2018, ses conclusions sur le sort des enfants en temps de conflit armé en République démocratique du Congo (S/AC.51/2018/2). Les violations présentées ci-après ont été confirmées par l'équipe spéciale de pays des Nations Unies chargée de la surveillance et de la communication de l'information sur la République démocratique du Congo, qui est coprésidée par la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF). Les parties au conflit qui sont responsables de graves violations sont identifiées dans la mesure du possible, notamment les 15 parties dont les noms figurent sur les listes annexées à mon rapport sur le sort des enfants en temps de conflit armé (A/74/845-S/2020/525).

2. Le rapport porte sur les constantes en matière de violations qui ont été commises dans les provinces suivantes : Ituri, Kasaï, Kasaï-Central, Kasaï-Oriental, Maniema, Nord-Kivu, Sud-Kivu et Tanganyika. La capacité de vérifier les informations a toutefois été entravée parfois par l'insécurité ou les restrictions d'accès. Par conséquent, les informations présentées ci-après ne recouvrent peut-être pas toute l'étendue des violations commises en République démocratique du Congo durant la période considérée.

II. Aperçu de la situation politique et des conditions de sécurité

3. L'élection présidentielle s'est déroulée le 30 décembre 2018 et a été suivie de l'accession relativement pacifique au pouvoir du Président, Félix Antoine Tshilombo Tshisekedi, le 24 janvier 2019. La période électorale a été marquée par des tensions politiques, qui n'ont touché les enfants que de façon marginale, 15 d'entre eux ayant été arrêtés au motif de la sécurité nationale lors de manifestations électorales.

4. À la suite de la formation d'un nouveau Gouvernement en septembre 2019, l'état de la sécurité s'est amélioré dans certains secteurs, comme dans les provinces du Kasaï et du Tanganyika. La situation dans d'autres provinces, dont l'Ituri, le Nord-Kivu et le Sud-Kivu, ainsi que dans la partie nord du Tanganyika, est restée précaire, tandis que les activités de plus de 135 groupes armés constituaient la principale menace aux enfants. Les violences intercommunautaires ont également été une source de conflit, compte tenu du regain de violences interethniques en Ituri et dans le Sud-Kivu, qui ont fait bon nombre de morts parmi les enfants. Les opérations militaires des Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) contre des groupes armés étrangers, tels que le Conseil national pour le renouveau et la démocratie (CNRD), ont entraîné la reddition et le rapatriement au Rwanda de combattants et de personnes qui sont à leur charge. Les répercussions d'autres opérations militaires des FARDC, notamment contre les Forces démocratiques alliées (ADF), ont été plus grandes sur les enfants, étant donné qu'elles ont suscité des attaques en représailles par les ADF.

5. Malgré la diminution globale de la violence contre les enfants et la volonté de plus en plus manifeste des groupes armés de se rendre, les enfants ont continué de

pâtir du conflit et étaient particulièrement exposés au risque de déplacement sur le plan intérieur, ce qui a accentué leur vulnérabilité. Au mois de mars 2020, selon le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, la République démocratique du Congo hébergeait la plus grande population de personnes déplacées en Afrique, soit 5,5 millions, dont 3,2 millions d'enfants. L'accès humanitaire aux enfants qui étaient dans le besoin a été sérieusement entravé dans les zones où les groupes armés étaient actifs et des opérations militaires en cours. Les contraintes d'accès, notamment les attaques contre le personnel humanitaire et ses biens, ainsi que la taxation illégale, ont continué d'entraver l'acheminement de l'aide humanitaire à des milliers d'enfants.

Le Nord-Kivu

6. Le Nord-Kivu a connu la plus grande prolifération de groupes armés nationaux et étrangers. Les enfants ont été principalement exposés au recrutement et à l'utilisation par des groupes d'autodéfense locaux tels que les Nyatura et les Maï-Maï Mazembe, qui en ont enrôlé un nombre de plus en plus grand, face à la menace que constituaient d'autres groupes.

7. L'état de la sécurité dans le territoire de Beni a continué d'être préoccupant, du fait des activités des ADF qui visaient les FARDC, l'Organisation des Nations Unies et les civils. À la fin de 2018 et en 2019, les FARDC, soutenus par la MONUSCO, ont lancé des opérations militaires contre les ADF, qui se sont dispersées par la suite en petites unités très mobiles et ont mené des attaques en représailles contre les civils, dont les enfants ont profondément souffert. En territoire de Lubero, des groupes Maï-Maï ont continué de menacer la population, tout en utilisant des enfants à des fins de collectes d'impôts et de travail forcé. Des groupes Maï-Maï en territoires de Lubero et de Beni sont également responsables d'une recrudescence de la violence, qui a considérablement entravé les activités des équipes d'intervention contre l'Ebola. Au moins huit attaques ont visé des centres sanitaires d'intervention contre l'Ebola dans la région de Butembo, ce qui a prolongé l'épidémie à virus Ebola et retardé le lancement d'autres programmes de vaccination des enfants.

8. Le Nduma défense du Congo-Rénové (NDC-Rénové) a étendu son contrôle dans les territoires de Masisi et de Rutshuru, ce qui a entraîné des affrontements avec l'Alliance des patriotes pour un Congo libre et souverain (APCLS), les Nyatura et les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR), au cours desquels des enfants ont participé aux combats. Les activités du NDC-Rénové ont entraîné le déplacement, du Nord-Kivu au Sud-Kivu, de plus de 6 000 combattants du CNRD et de personnes qui sont à leur charge, dont quelque 2 000 enfants. Un mandat d'arrêt a été émis en juin 2019 contre Guidon Shimiray, commandant du NDC-Rénové, mais cela n'a pas empêché ce dernier de continuer de se battre et de conserver le contrôle de vastes secteurs en territoires de Walikale, de Masisi et de Rutshuru, ce qui a constitué une menace constante contre les enfants.

9. Malgré ces faits nouveaux, les contacts établis par la MONUSCO avec des groupes armés, conjugués à la pression militaire des FARDC, ont donné l'occasion à des groupes armés ou à des factions qui en sont issues de se rendre, de se démobiliser et de libérer les enfants. On compte parmi eux les Nyatura (factions Delta et Kavumbi), l'Alliance des forces de résistance congolaise (AFRC, ex-Maï-Maï Charles), les FDLR et les Maï-Maï Mazembe [Union des patriotes pour la libération du Congo (faction UPLC)].

Le Sud-Kivu

10. La situation au Sud-Kivu est restée précaire, du fait de la présence de groupes armés étrangers et congolais, des conflits intercommunautaires et de l'exploitation illicite des ressources naturelles, ainsi que des opérations militaires en cours des FARDC. Sur les hauts plateaux des territoires de Fizi, d'Uvira et de Mwenga, des tensions intercommunautaires, alimentées par divers groupes Maï-Maï, ont entraîné le déplacement de la population et la destruction de 89 villages, de mars à octobre 2019. Toutes les parties ont recruté et utilisé des enfants. En territoires de Fizi et d'Uvira, des enfants ont été également recrutés par des groupes Maï-Maï pour protéger les populations locales contre des membres des Forces nationales de libération (FNL) et de la Résistance pour un État de droit au Burundi-Tabara, des groupes armés burundais opposés au Gouvernement burundais. De plus, les activités des groupes armés au Sud-Kivu ont continué de s'intensifier, à la suite du déplacement forcé du Nord-Kivu au Sud-Kivu de combattants du CNRD et de personnes à leur charge. En décembre 2019, les FARDC ont lancé des opérations contre le CNRD, ce qui a entraîné la reddition de 360 combattants et de 1 200 personnes à leur charge, dont 384 enfants, qui étaient détenus dans le camp de Nyamunyuni (territoire de Kabare), géré par les FARDC. En attendant le rapatriement au Rwanda, 11 enfants sont décédés et beaucoup d'autres sont tombés malades, les conditions de vie dans le camp laissant fortement à désirer. La pression militaire des FARDC et la mobilisation de l'équipe spéciale de pays ont permis d'obtenir la libération des enfants qui étaient aux mains des Maï-Maï Yakutumba en territoire de Fizi. Les factions Raia Mutomboki, qui ont continué de recruter et d'utiliser des enfants et de commettre des violences sexuelles contre eux, sont restées actives en territoires de Kabare, Kalehe, Shabunda et Walungu, avec souvent un regain de violence, après le redéploiement des FARDC depuis ces zones vers la région des Hauts Plateaux.

Ituri

11. En territoires de Djugu et de Mahagi, les violences intercommunautaires ont atteint un nouveau paroxysme en 2019, occasionnant des déplacements de population et se répercutant sur les enfants. Les attaques à la fin de 2018 ont visé principalement les symboles de l'État et les positions des FARDC, mais tout au long de 2019, des cibles civiles ont plutôt été visées, ce qui a entraîné la destruction de villages et d'écoles et le meurtre de civils, dont des enfants. Un nouveau groupe se faisant appeler Coopérative pour le développement du Congo (CODECO) a été créé et a commis le plus grand nombre de violations contre des enfants dans le conflit opposant des éleveurs Lendu et Hima.

12. En territoire d'Irumu, le processus politique visant à démobiliser la Force de résistance patriotique de l'Ituri (FRPI), qui a débuté en 2018, a entraîné la signature, en février 2020, d'un accord de paix entre cette dernière et le Gouvernement, ainsi qu'une baisse du nombre de viols, de meurtres et de recrutement d'enfants par la FRPI. Ses dirigeants ont refusé la vérification de l'âge de tous les soldats, d'où l'impossibilité de contrôler et de libérer quelque 250 enfants, qui auraient été présents parmi leurs rangs, à l'époque. Entre-temps, à Kinshasa, le procès de l'ex-commandant de la FRPI, Cobra Matata, inculpé entre autres pour avoir recruté des enfants, a commencé en août 2019. L'état de la sécurité dans la partie sud d'Irumu a également été entravé par la présence d'éléments des ADF venus du Nord-Kivu. Durant une attaque des ADF le 23 août 2019, 53 enfants ont été enlevés à des fins de travail forcé et de versement d'une rançon.

Le Tanganyika et le Maniema

13. Dans la province du Tanganyika, les tensions intercommunautaires entre les Twa et les Luba portant sur l'accès aux terres, la répartition du pouvoir et une discrimination de longue date ont alimenté la violence en cours. L'état de la sécurité s'est stabilisé au départ en 2019, mais la violence a éclaté au premier trimestre de 2020, à la suite d'accrochages intercommunautaires et d'une recrudescence de l'activité des Maï-Maï Apa Na Pale, ainsi que des Maï-Maï Fimbo na Fimbo, qui ont recruté tous deux des enfants. Les Maï-Maï Apa Na Pale sont apparus en 2017 principalement comme une milice Twa ayant des liens avec les Maï-Maï Yakutumba et s'opposant au Gouvernement de Joseph Kabila, Président à l'époque. Les Maï-Maï Fimbo na Fimbo sont apparus en 2017 comme une milice aux origines ethniques mixtes Twa, Luba et Tabwa, s'opposant aux FARDC.

14. Dans la province du Maniema, le nouveau groupe des Maï-Maï Malaika a fait son apparition, ayant noué des alliances avec les Maï-Maï Raïa Mutomboki, basés dans le Sud-Kivu. Des affrontements entre les FARDC et les Maï-Maï Malaika ont également été signalés en territoires de Kongolo, de Kalemie et de Nyunzu et se sont répercutés sur la province du Tanganyika, où des enfants associés aux Maï-Maï Malaika ont été tués durant des accrochages avec les FARDC.

Région du Grand Kasaï

15. Le Grand Kasaï, constitué des provinces du Kasaï-Central, du Kasaï-Oriental et du Kasaï, a connu un calme relatif et la démobilisation volontaire de milliers de combattants de la milice Kamuina Nsapu, dont plus de 800 enfants. L'état de sécurité s'est stabilisé globalement, en dépit d'incidents localisés. Le conflit a diminué d'intensité dans les Kasaïs, comme l'indique la baisse du nombre de violations contre les enfants et la hausse du nombre d'enfants qui ont été séparés des parties au conflit et ont réintégré leurs communautés.

III. Graves violations commises contre les enfants

16. Pendant la période considérée, l'équipe spéciale de pays a confirmé 9 957 violations graves qui ont touché 8 444 enfants (6 439 garçons et 2 005 filles) et été commises par 58 parties au conflit. Au moins 1 367 enfants ont été victimes de plus d'une violation. Le nombre total de violations comprend également 4 639 enfants qui avaient été recrutés avant 2018 mais ont été utilisés jusqu'au moment de leur séparation, durant la période considérée. Ce nombre particulièrement élevé de violations avérées s'explique principalement par un meilleur accès aux informations concernant les groupes qui se sont rendus, se sont démobilisés ou ont eu des contacts avec l'équipe spéciale de pays.

17. Le nombre d'enfants qui ont été recrutés ou séparés durant la période considérée (qualifiés également de « nouveaux recrutements ») a continué de baisser, une tendance déjà constatée dans le précédent rapport du Secrétaire général (S/2018/502). Le nombre de meurtres, de mutilations et d'enlèvements d'enfants et d'attaques contre des écoles et des hôpitaux a également diminué considérablement, ce qui s'explique en partie par la désescalade du conflit dans la région du Grand Kasaï. Les violences sexuelles continuent cependant d'être une exception, 763 faits ayant été confirmés, et ce nombre resté élevé. Bien que les enfants aient été moins touchés globalement par le conflit, un nombre élevé de violations a été constaté dans des secteurs précis des provinces d'Ituri, du Tanganyika, du Nord-Kivu et du Sud-Kivu, en raison des violences intercommunautaires. De plus, les opérations militaires des

FARDC contre les ADF et le CNRD se sont accompagnées de déplacements de population et ont exposé les enfants à des violations, notamment à des attaques commises en représailles par des groupes armés.

18. Les groupes armés ont continué de constituer une principale menace contre les enfants, 9 498 violations (95 %) ayant été attribuées à de tels groupes. Les violations par les forces de sécurité du Gouvernement et en particulier la violence sexuelle (332) et les meurtres et les mutilations des enfants (90) ont continué d'être une source de préoccupation.

A. Recrutement et utilisation

19. En tout 7 456 enfants (6 229 garçons et 1 227 filles) ont été séparés des 56 parties au conflit auxquelles ils avaient été associés, comme l'a confirmé l'équipe spéciale de pays, durant la période considérée. Parmi eux, 4 639 enfants avaient été recrutés avant 2018 mais ont été utilisés jusqu'à leur séparation durant la période considérée. Les 2 817 enfants restants (2 427 garçons et 390 filles) ont été recrutés et séparés durant la période considérée. La tendance à la baisse, sur le plan des nouveaux recrutements, s'explique par des facteurs comme la désescalade du conflit dans la région du Grand Kasaï, la diminution des activités des groupes armés immédiatement au lendemain des élections, lorsque plusieurs groupes armés ont voulu déposer les armes et se rendre et une plus grande mobilisation de l'équipe spéciale de pays auprès des groupes armés afin de faire cesser le recrutement et l'utilisation des enfants et d'obtenir leur libération.

20. Confirmant une tendance énoncée dans le précédent rapport (S/2018/502), le nombre de nouveaux cas de recrutement et d'utilisation a continué de baisser, 2 817 enfants ayant été nouvellement recrutés. Les cas sont passés de 1 887 en 2018 à 906 en 2019 et à 24 au premier trimestre de 2020. Ils ont été confirmés au Nord-Kivu (2 039, soit 72 %), au Sud-Kivu (267), dans la région du Grand Kasaï (256), au Tanganyika (121), en Ituri (88), au Maniema (44), dans la Tshopo et au Bas-Uélé (1 chacun). Comme indiqué ci-dessus, la région du Grand Kasaï a connu une baisse importante, tandis qu'au Sud-Kivu et au Maniema, les chiffres sont restés à des niveaux semblables à ceux des années précédentes, ce qui révèle que plusieurs groupes Maï-Maï sur le territoire d'Uvira et des Maï-Maï Malaika au Maniema poursuivent la pratique consistant à recruter à utiliser des enfants. En Ituri, des enfants ont été principalement recrutés par la CODECO et utilisés dans des attaques contre les villages. Au Tanganyika, l'équipe spéciale de pays a rétabli une présence à Kalemie en novembre 2018, ce qui a permis de confirmer un plus grand nombre de cas, les enfants nouvellement recrutés ayant été séparés des Maï-Maï Apa Na Pale et des Maï-Maï Fimbo na Fimbo, dont certaines factions s'étaient rendues.

21. Sur l'ensemble des cas de recrutement et d'utilisation, 99 % des enfants ont été nouvellement recrutés et utilisés par 44 groupes armés. La plupart des cas ont été attribués aux Nyatura (796), suivis des Maï-Maï Mazembe (503), des Kamuina Nsapu (255), du CNRD (156), du NDC-Rénové (139), des Raia Mutomboki (120), des Maï-Maï Apa Na Pale (103), des Forces démocratiques de libération du Rwanda-Forces combattantes abacunguzi (FOCA) (102), des Maï-Maï Charles/Alliance des forces de résistance congolaise (81), des ADF (70), des Maï-Maï Malaika (54), de l'APCLS (52), de la FRPI (25), des Maï-Maï Yakutumba [faction de la Coalition nationale du peuple pour la souveraineté du Congo (CNPSC)] (19), des FDLR (19), des milices bantoues (19), des FDLR-Ralliement pour l'unité et la démocratie (RUD) (17), de la CODECO (10) et d'autres groupes armés (23). Au total, 252 enfants ont également été recrutés et utilisés par plusieurs autres groupes Maï-Maï.

22. Il a été confirmé que 6 enfants avaient été recrutés et utilisés par les FARDC (5) et la Police nationale congolaise (1), dont 2 nouvellement recrutés pendant la période considérée. Dans un cas, un garçon de 16 ans a été recruté par la police à Shabunda (Sud-Kivu) en janvier 2018. Après avoir effectué des tâches policières durant un mois, il a été arrêté après avoir violé une fille et jugé devant un tribunal pour mineurs. Dans un autre cas, un garçon de 15 ans, qui avait menti sur son âge, a rallié volontairement les FARDC à Rutshuru (Nord-Kivu), après le décès de ses parents en juillet 2018. Après un an, durant lequel il a participé aux combats, il a été identifié, séparé des forces armées et transféré vers un centre de soins provisoire. Les 4 enfants restants qui avaient été recrutés les années précédentes ont été utilisés jusqu'au moment de leur séparation, durant la période considérée. Par exemple, deux garçons de 16 ans ont été recrutés et utilisés tout au long de l'année 2018 par le 806e régiment des FARDC dans le Nord-Kivu. Ces faits ont été commis par des commandants subalternes, qui agissaient indépendamment et ont tous été sanctionnés par leur hiérarchie.

23. Il convient de noter que 1 037 enfants nouvellement recrutés (37 % du total) avaient moins de 15 ans et que 390 (soit 14 %) étaient des filles, recrutés principalement dans les provinces des Kasaïs, du Nord-Kivu et de l'Ituri. La plupart étaient congolais, exception faite de 6 enfants rwandais, de 6 enfants burundais et de 2 enfants ougandais.

24. Les enfants ont été utilisés au combat. Cependant, le nombre de ceux qui ont servi comme combattants a baissé pour passer de 794 (or 42 %) en 2018 à 342 (soit 37 %) en 2019. Par exemple, les Maï-Maï Mazembe et les Nyatura ont utilisé 35 % et 55 %, respectivement, de tous les enfants qui étaient associés à eux comme combattants. Certains ont été utilisés au combat par des groupes armés au cours d'accrochages avec d'autres groupes armés et contre les FARDC. Beaucoup d'enfants ont été contraints, en particulier par les ADF et la CODECO, de commettre des atrocités contre des civils. Des garçons et des filles ont également été employés à diverses tâches auxiliaires, comme gardes du corps, collecteurs d'impôts ou de nourriture, porteurs, cuisiniers, ouvriers miniers, gardiens de troupeaux, espions et esclaves sexuels ou « épouses ».

25. En tout 980 enfants (soit 35 %) ont été recrutés après avoir été enlevés à leur domicile, dans leur école, sur une route ou dans un champ. La plupart d'entre eux se sont ralliés à des groupes armés du fait de la pauvreté, de l'absence de perspectives ou parce qu'ils voulaient acquérir du pouvoir. D'autres ont adhéré à des groupes de défense locaux pour protéger leurs communautés, comme dans le cas du conflit entre les Twa et les Luba dans la province du Tanganyika ou dans le Grand Kasaï. Dans un petit nombre de cas (2 %), des enfants qui avaient fui des groupes armés ou avaient été libérés ont été recrutés de nouveau par ces mêmes groupes armés ou par des groupes différents, parfois quelques jours après avoir été réunis avec leur famille. De plus, des groupes comme les Maï-Maï Mazembe et les Nyatura ont eu recours à des rituels d'initiation, comme les tatouages ou les entailles cérémonielles au bras, menaçant ceux qui refusaient d'y participer. Dans d'autres cas, des enfants qui n'étaient pas en mesure de verser la taxe sur les produits agricoles à des Nyatura ont été emmenés par eux pour accomplir du travail forcé.

26. Les enfants qui avaient été recrutés et utilisés ont également été victimes de graves violations : meurtres, mutilations et violences sexuelles, ou y ont été exposés. Par exemple, au moins 331 filles nouvellement recrutées (29 %) ont subi des viols, un esclavage sexuel ou un mariage forcé, durant leur association à des groupes armés.

27. Sur 7 456 enfants, il a été confirmé que 3 407 (46 %) avaient été recrutés et utilisés seulement après avoir fui des groupes armés , 2 130 (28 %) durant les processus de démobilisation, 1 790 (24 %) à la suite de contacts ciblés avec des

groupes armés et 129 (2 %) après avoir été arrêtés ou capturés par les forces gouvernementales.

Détention d'enfants au motif de leur association présumée avec des groupes armés

28. En tout 263 enfants, dont 15 filles, âgés de 8 à 17 ans, ont été placées en détention par les FARDC (236) et la Police nationale congolaise (27) au motif de leur association présumée avec des groupes armés (248) ou de la sécurité nationale, à la suite de manifestations électorales (15). Les détentions ont été confirmées dans la région du Grand Kasaï (105) et les provinces du Nord-Kivu (80), du Sud-Kivu (54), du Tanganyika (13) et de l'Ituri (11). La plupart des enfants ont été remis à l'équipe spéciale de pays après une période de 2 à 30 jours en détention. Au moins 29 enfants, cependant, ont été détenus durant des périodes allant d'un an à deux ans, en violation des directives émises en 2013 par le Ministre de la défense et l'Agence nationale de renseignements, consistant à remettre immédiatement les enfants anciennement associés à des groupes armés à des spécialistes de la protection de l'enfance. Par exemple, de janvier à juillet 2019, à la suite de la mobilisation de l'équipe spéciale de pays, 33 garçons âgés de 13 à 17 ans ont été libérés de la prison centrale de Kananga (province du Kasaï-Central) où ils étaient détenus depuis décembre 2017 avec des prisonniers adultes, étant considérés comme des adultes, en attendant la vérification de l'âge.

29. La plupart des enfants (214) ont été détenus dans des centres de détention provisoires et 49 dans des établissements pénitentiaires à long terme, comme les prisons centrales de Goma, Bukavu, Kinshasa et Kananga, dans des conditions de surpopulation carcérale et d'absence de nourriture. Ceux détenus dans les prisons de Goma et de Kananga ont également signalé des « administrations parallèles » mises en place par des prisonniers, où la discipline était administrée par la loi du plus fort. Des enfants ont été contraints d'accomplir des tâches telles que le nettoyage des latrines, alors que les normes d'hygiène étaient minimales. Des informations préoccupantes ont été communiquées au sujet des sévices sexuels subis par six filles durant leur détention par des membres des FARDC et de la Police nationale congolaise.

B. Enfants tués ou mutilés

30. L'équipe spéciale de pays a confirmé 391 victimes parmi les enfants, dont 182 enfants tués (109 garçons et 73 filles) et 209 autres mutilés (141 garçons et 68 filles). La constante était la même en 2018 et en 2019 lorsque 177 enfants avaient été tués (84) ou mutilés (93) et en 2019 lorsque 161 enfants avaient été tués (70) ou mutilés (91). Au premier trimestre de 2020, 53 enfants avaient été tués (37) ou mutilés (26).

31. Le Nord-Kivu a continué d'être la province la plus touchée, avec 153 enfants en tout (soit 39 %, dont 65 enfants tués et 88 mutilés), la plupart dans des tirs croisés lors d'affrontements entre des groupes armés ou d'opérations militaires des FARDC, ou d'attaques contre des villages par des groupes armés. En Ituri, les violences intercommunautaires entre les Hema et les Lendu ont profondément affecté la vie des enfants, 87 d'entre eux ayant été tués (41) ou mutilés (46) lors d'attaques de villages par un groupe ethnique adverse. La région du Grand Kasaï a connu une baisse importante par rapport à mon précédent rapport (S/2018/502), 69 enfants ayant été touchés (37 tués et 32 mutilés), du fait de la cessation des opérations des FARDC et du processus de démobilisation spontanée des groupes armés, qui a commencé en 2019. Les autres provinces sont le Sud-Kivu (30 : 10 tués et 20 mutilés), le

Tanganyika (25 : 12 tués et 13 mutilés), le Maniema (16 : 12 tués et 4 mutilés) et le Sankuru (11 : 5 tués et 6 mutilés).

32. La responsabilité de la plupart des faits a été attribuée à des groupes armés qui ont commis 274 (soit 70 %) de l'ensemble des meurtres (127) et des mutilations (147). Les assaillants étaient la CODECO (75), la milice Kamuina Nsapu (45), les ADF (43), les Nyatura (37), les Maï-Maï Mazembe (9), les Maï-Maï Malaika (9), les Maï-Maï Apa Na Pale (9), des groupes Maï-Maï non identifiés (9), des Maï-Maï Omera (8), des FDLR (6), le NDC-Rénové (6) la FRPI (5), les Forces républicaines fédéralistes (FRF)-Gumino (5), l'APCLS-Janvier (3), Raia Mutomboki (2), Bana Mura (1), l'AFRC (1) et les Maï-Maï Uhuru (1). Par exemple, du 11 au 17 septembre 2019, en territoire de Djugu (Ituri), la CODECO a tué 10 enfants âgés de 3 à 17 ans, dont 3 ont été décapités. En territoire de Beni (Nord-Kivu), 43 enfants ont été tués ou blessés lors d'attaques commises en représailles par les ADF contre des civils, à la suite des opérations des FARDC contre le groupe. Il a été confirmé que les enfants touchés par les Nyatura, les Maï-Maï Mazembe, les Maï-Maï Apa Na Pale et des membres de la milice Kamuina Nsapu étaient associés à ces groupes, au moment des faits, et qu'au moins 12 enfants qui avaient été utilisés comme combattants par des groupes armés ont été tués ou mutilés sur la ligne de front, durant les accrochages.

33. Fait préoccupant, les conflits ethniques ont occasionné le plus grand nombre de victimes parmi les enfants durant la période considérée et certain d'entre eux ont été visés durant les cycles de représailles. Par exemple, l'ensemble des meurtres (41) et des mutilations (46) en Ituri se sont produits dans le cadre de violences intercommunautaires. En effet, les affrontements qui ont éclaté depuis mars 2018 entre les Hema et les Lendu ont fait de nombreuses victimes parmi les enfants Hema, la CODECO en étant le principal responsable, parmi les groupes armés, avec 19 % du nombre total de victimes, parmi les enfants. Au Tanganyika, à la suite du conflit intercommunautaire entre les Twa et les Luba, 8 enfants ont été tués et 6 autres mutilés. Au Sud-Kivu, les violences intercommunautaires ont occasionné le meurtre de 6 enfants et la mutilation de 11 autres.

34. Dans 90 cas, les forces de sécurité gouvernementales (23 %) étaient responsables des décès (42) et des mutilations (48), à savoir les FARDC (78) et la Police nationale congolaise (12). La plupart des meurtres ont été commis par les FARDC lors d'opérations militaires contre les groupes armés, au cours desquelles 30 enfants ont été tués par balle. D'autres enfants ont été tués par les FARDC lors d'attaques contre des civils (4), à des barrages routiers où les enfants étaient arrêtés pour verser une taxe (6) et lors de manifestations à Bukavu (Sud-Kivu), pendant la période électorale (2). Les opérations militaires se sont principalement concentrées dans le Nord-Kivu, notamment contre les ADF, dans la région du Grand Kasaï contre la milice Kamuina Nsapu en 2019, ainsi que dans le Maniema contre les Maï-Maï Malaika en 2020. Par exemple, le 24 février 2019, en territoire de Kamonia (Kasaï-Occidental), huit enfants (7 garçons et 1 fille) associés à la milice Kamuina Nsapu ont été tués lors d'un raid sur un site de rassemblement d'anciens éléments de la milice Kamuina Nsapu. Le 11 janvier 2020, huit enfants (4 garçons et 4 filles) ont été tués par les FARDC dans des tirs croisés lors d'affrontements avec les Maï-Maï Malaika à proximité d'une école dans la province du Maniema.

35. Les engins non explosés ont fait 27 victimes, dont 12 tués et 15 mutilés (7 %) dont la responsabilité n'a pu être attribuée à aucune partie précise.

C. Viols et autres formes de violence sexuelle

36. L'équipe spéciale de pays a confirmé que 763 enfants, dont trois garçons, avaient subi des viols (654), des viols collectifs (32) de l'esclavage sexuel (63) ou

d'autres formes de violence sexuelle (14). Les violations ont augmenté en 2018 (394) par rapport à 2017 (181) (voir S/2018/502), avant de diminuer pour passer à 300 en 2019 et à 69 au premier trimestre de 2020. L'insécurité et les conflits en cours, la violence à motivation ethnique, la présence généralisée d'acteurs militaires dans les communautés et la relève constante des troupes des FARDC ont contribué à ces chiffres élevés. Sur 763 enfants, 313 (41 %) étaient des filles de moins de 15 ans, et la plus jeune était âgée de 3 ans. Malgré le nombre élevé de cas avérés, l'ampleur de la violence sexuelle contre les enfants serait sous-estimée, de crainte de représailles de la part des auteurs de ces actes qui vivent parfois au sein de la communauté ou à proximité, de la stigmatisation qui les entoure, du rejet des victimes par les familles et les communautés, de l'impunité généralisée et du manque de services médicaux et de soutien adéquats pour les personnes rescapées.

37. Les groupes armés restent les principaux auteurs des violences sexuelles contre les enfants et étaient responsables de 431 cas (56 %). Les cas ont été attribués aux Nyatura (82), aux Maï-Maï Apa Na Pale (46), aux Raia Mutomboki (41), au CNRD (34), à la milice Kamuina Nsapu (31), aux Maï-Maï Mazembe (28), au NDC-Rénové (28), aux FDLR (22), aux milices bantoues (21), à la FRPI (18), à la CODECO (11), aux Maï-Maï Luc (10), à l'AFRC (9), aux Maï-Maï Kifuafua (7), aux Maï-Maï Yakutumba (6), à des groupes Maï-Maï non identifiés (6), aux FDLR-FOCA (5), aux Maï-Maï Malaika (5), aux Maï-Maï Ngubito (5), à l'APCLS (3) et à d'autres parties (13). Il convient de noter la baisse importante du nombre de faits de violence sexuelle commis par la FRPI, qui portait la responsabilité du plus grand nombre de faits avérés, dans mon précédent rapport (S/2018/502) qui sont passés de 148 à 18 en 2018 à zéro en 2019. L'amélioration à cet égard serait imputable aux négociations de paix entre la FRPI et le Gouvernement, qui ont abouti à la conclusion d'un accord de paix le 28 février 2020. En outre, les allégations au sujet d'une implication des Bana Mura, signalées durant la période précédente, ont été confirmées par la suite par l'équipe spéciale de pays (du 1er janvier au 31 mars 2020). Sur les 219 enfants (94 garçons et 125 filles) enlevés par les Bana Mura en avril 2017, il a été confirmé que les 125 filles étaient utilisées à des fins d'esclavage sexuel.

38. Les forces de sécurité gouvernementales portent la responsabilité de 332 faits (44 %), à savoir les FARDC (224), la Police nationale congolaise (99) et l'Agence nationale de renseignements (9), ce qui cadre avec les constantes énoncées dans le précédent rapport. Ces faits ont été commis dans divers contextes et de plus en plus au domicile de l'enfant ou de l'assaillant (45 %). Les filles ont également été exposées à des violences sexuelles, tandis qu'elles retournaient des champs (26 %). Des viols ont été également commis dans le contexte d'opérations militaires (11 %). Six enfants ont été violés en détention. Selon l'information reçue par l'équipe spéciale de pays, sur les 332 cas attribués aux forces de sécurité gouvernementales, 181 assaillants suspectés auraient été arrêtés. Cependant, les forces de sécurité gouvernementales continuent de commettre des violences sexuelles en toute impunité : 18 filles ont été utilisées comme concubines par des officiers du 2 105e régiment dans la province du Kasaï en 2019. Malgré la libération de six filles après la mobilisation de l'équipe spéciale de pays, aucune enquête judiciaire n'a été menée et l'accès pour s'entretenir avec elles a été refusé.

39. Le Nord-Kivu a continué d'être la province la plus touchée, avec 314 faits confirmés (41 %), suivie de la région du Grand Kasaï (107), du Sud-Kivu (102), du Tanganyika (79), de l'Ituri (56), du Maniema (25), du Haut-Katanga (18), de la Tshopo (14), du Haut-Uélé (9), du Sankuru (9), de l'Équateur (6), du Kongo-Central (6), du Maï-Ndombe (5), du Haut-Lomami (3), du Kwilu (3), du Nord-Ubangi (2), du Kwango (1), du Lomami (1), de la Mongala (1), de la Tshuapa (1) et du Bas-Uélé (1). Au Nord-Kivu, les enfants vivant dans des secteurs qui ont subi des accrochages entre des groupes armés dans le cadre du contrôle du territoire ont été les plus touchés. Par

exemple, en territoire de Masisi, le viol a été utilisé comme arme de guerre par le NDC-Rénové, les Nyatura et le CNRD pour semer la crainte parmi la population et exercer un contrôle sur les communautés. Les enfants dans la région du Grand Kasaï ont été dans l'ensemble moins touchés par la violence sexuelle qu'indiqué précédemment (voir S/2018/502), cependant les forces de sécurité gouvernementales ont été responsables d'un nombre disproportionné de faits de violences sexuelles dans le secteur (66 %). Dans le Sud-Kivu, des viols collectifs ont été commis par des éléments Raia Mutomboki en territoire de Shabunda en 2018 et par plusieurs groupes Maï-Maï dans les hauts plateaux en territoire d'Uvira en 2019. Dans la province du Tanganyika, la fréquence des violences sexuelles contre les enfants a augmenté sensiblement, pour passer de 19 cas en 2018 à 59 cas en 2019, ce qui peut être en partie le résultat d'une capacité de surveillance améliorée de l'équipe spéciale de pays qui avait rétabli sa présence dans le secteur. En territoire de Djugu (province d'Ituri), des membres de la CODECO ont violé, y compris en masse, des filles durant des attaques contre des villages Hema. Cependant, le nombre total de faits de violences sexuelles dans la province d'Ituri a baissé, comparé à la période précédente, à la suite de l'accord de paix signé entre la FRPI et le Gouvernement.

40. Le viol, le mariage forcé et l'esclavage sexuel des enfants se produisent souvent dans le cadre d'autres violations, telles que le recrutement et l'utilisation (299) ou l'enlèvement (32). Par exemple, au Nord-Kivu, l'équipe spéciale de pays a confirmé que 54 filles avaient subi des violences sexuelles durant leur association avec les Nyatura. Dans un cas, une adolescente de 14 ans a été enlevée par des Nyatura et emmenée dans leur camp, où elle a suivi un entraînement militaire et a été utilisée à des fins de pillage de nourriture et comme escorte. Elle a également été mariée de force à un Nyatura, avant de parvenir à s'enfuir.

41. Les garçons ont également été exposés à des violences sexuelles, même si le nombre de cas confirmés était bien inférieur (3). Ils étaient particulièrement exposés lorsqu'ils étaient associés à des groupes armés ou placés en détention. Il est essentiel de souligner que la violence sexuelle contre les garçons reste sous-estimée en raison de la honte, de la stigmatisation sociale et des services inadéquats dispensés aux rescapés. Par exemple, en avril 2019, en territoire du Lubero (Nord-Kivu), un garçon de 16 ans a été recruté et a subi des sévices sexuels par des Maï-Maï Mazembe qui lui ont inséré des épines dans le pénis.

42. L'exploitation et les atteintes sexuelles contre les enfants ont continué d'être préoccupantes en République démocratique du Congo. Les informations sur les allégations reçues ainsi que les mesures prises par l'ONU ou par les États Membres sont disponibles en ligne à l'adresse suivante : https://conduct.unmissions.org.

D. Attaques contre les écoles et les hôpitaux

43. L'équipe spéciale de pays a confirmé 135 attaques contre des écoles (110) et des centres sanitaires (25), dont 100 (75 %) se sont produites en 2018, 30 en 2019 et 5 au premier trimestre de 2020. La baisse du nombre s'explique par la diminution de la violence dans la région du Grand Kasaï, où les écoles et les hôpitaux n'ont pas été visés depuis 2018. La plupart des attaques contre des écoles et des hôpitaux se sont produites dans le cadre d'accrochages entre les Hema et les Lendu en territoire de Djugu (province d'Ituri) où 83 des 110 écoles ont été touchées, ou entre les Twa et les Bantu dans la province du Tanganyika (8).

44. Les groupes armés ont été responsables de la majeure partie des attaques (121, soit 90 %) qui ont été attribuées à la CODECO (83 écoles), aux Maï-Maï Apa Na Pale (11 : 8 écoles et 3 hôpitaux), aux Raia Mutomboki (6 : 2 écoles et 4 hôpitaux), aux ADF (5 : 2 écoles et 3 hôpitaux), aux Maï-Maï Mazembe (4 hôpitaux), à des

groupes Maï-Maï non identifiés (4 écoles), à la FRPI (1 école et 1 hôpital), aux Nyatura (2 hôpitaux), au NDC-Rénové (1 école et 1 hôpital), aux FDLR (1 école) et à la milice Kamuina Nsapu (1 école). En tout, 91 écoles et 5 hôpitaux ont été délibérément incendiés ou endommagés, à la suite des violences intercommunautaires en Ituri (85) et au Tanganyika (11). Cela a eu un effet dévastateur sur l'accès des enfants à l'éducation, dans l'ensemble de l'Ituri et du Tanganyika, 150 000 enfants au moins ayant été touchés. Par ailleurs, 17 écoles et 15 hôpitaux ont été attaqués à des fins de pillage. D'autres attaques se sont produites dans le Nord-Kivu (23) le Sud-Kivu (7), au Sankuru (4) et dans la région du Grand Kasaï (3).

45. Depuis août 2018, une nouvelle épidémie d'Ebola a touché 944 enfants en tout (454 garçons et 490 filles) sur un total de 3 310 cas d'Ebola consignés dans le Nord-Kivu, en particulier en territoires de Beni et de Butembo, ainsi qu'en Ituri et au Sud-Kivu. La réponse internationale face à l'Ebola a été entravée à la suite d'attaques contre des travailleurs sanitaires et des centres de santé destinés au traitement de l'Ebola, par des Maï-Maï Mazembe (4) et des groupes Maï-Maï non identifiés (3), sept attaques au moins ayant été confirmées.

46. En tout 14 attaques contre des écoles (7) et des hôpitaux (7) ont été attribuées aux FARDC (12) et à la Police nationale congolaise (2). Trois incidents se sont produits à Beni, où des écoles ont été endommagées dans le cadre de la réponse des FARDC à une manifestation politique et, dans la province du Kasaï, des membres du 2 103e régiment ont pillé une école primaire et soumis les enseignants à de l'extorsion. Les FARDC ont également lancé une attaque contre un hôpital de la province du Kasaï, durant laquelle le 2 103e régiment a recouru à la force pour arrêter un membre suspecté d'appartenir à un groupe armé, qui a été hospitalisé. Deux hôpitaux ont été pillés à Lodja (province du Sankuru), où la police avait été déployée pour empêcher une manifestation entre des factions soutenant des dirigeants politiques locaux.

47. De plus, l'équipe spéciale de pays a confirmé l'utilisation militaire de six écoles et d'un hôpital par les FARDC (3), les Nyatura (2), les Raia Mutomboki (1) et les Maï-Maï Apa Na Pale (1) dans les provinces du Sud-Kivu (3), du Nord-Kivu (2), du Kasaï (1) et du Tanganyika (1). Par exemple, en territoire de Fizi (Sud-Kivu), près d'un site d'extraction minière artisanale, les FARDC se sont servis d'une école primaire pour soutenir les opérations militaires dans ce secteur. D'autres écoles ont été utilisées dans le cadre de la reddition des groupes armés et ont servi provisoirement comme sites de cantonnement.

E. Enlèvements

48. L'équipe spéciale de pays a confirmé l'enlèvement de 1 201 enfants (905 garçons et 296 filles). Le nombre d'enfants enlevés est passé de 725 en 2018 à 439 en 2019 et à 37 au premier trimestre de 2020, ce qui dénote une tendance à la baisse, analogue à celle qui s'est produite sur le plan des nouveaux recrutements. Les faits ont été attribués en majeure partie à des groupes armés (1 181, soit 98 %). La plupart des enlèvements ont été confirmés dans le Nord-Kivu (898, soit 75 %), où les violations ont atteint un paroxysme en 2018 (603), avant de baisser en 2019 (269) et au premier trimestre de 2020 (26), suivi du Tanganyika (110), de l'Ituri (86), du Sud-Kivu (76), de la région du Grand Kasaï (24), du Maniema (5) et de l'Équateur (2). Il convient de noter que les enlèvements dans la région du Grand Kasaï ont considérablement diminué pour passer de 20 en 2018, à 4 en 2019 et à 0 au premier trimestre de 2020.

49. Parmi les groupes armés, les principaux assaillants étaient les Nyatura (394, soit 33 % des enlèvements attribués à des groupes armés), aux ADF (138), aux Maï-Maï Mazembe (124), aux Maï-Maï Apa Na Pale (87), au CNRD (78), aux Raia Mutomboki

(73), aux FDLR-FOCA (52), au NDC-Rénové (50), à l'APCLS (22), aux milices bantoues (22), à la CODECO (19), aux FDLR (19), à la milice Kamuina Nsapu (15), aux Maï-Maï Malaika (14), à la Force populaire pour la démocratie (FPD) (11), aux Maï-Maï Kifuafua (9), à des groupes Maï-Maï non identifiés (9), aux FDLR-RUD (8), aux FRPI (7), aux Maï-Maï Charles (7), au Mouvement acquis au changement (6), aux Bana Mura (5), au Corps du Christ (2), au Front démocratique congolais (FDC) (2), aux Maï-Maï Uhuru (2), aux Maï-Maï Yakutumba (2), à l'AFRC (1), au LRA (1), aux Maï-Maï Chandira (1) et aux Maï-Maï Makanaki (1). Par exemple, lors d'une attaque dans le village de Boga en territoire d'Irumu (Ituri), en dehors de leur zone d'opérations habituelle, les ADF ont enlevé 51 enfants qui ont servi à transporter des biens et des médicaments pillés.

50. En tout 20 enlèvements ont été attribués au FARDC (15) et à la Police nationale congolaise (5). Dans la moitié des cas (10), les personnes ont été enlevées à des fins de violations sexuelles et dans les autres, d'extorsion d'argent aux familles.

51. Les violations à des fins d'enlèvement, de recrutement et d'utilisation sont restées étroitement liées, 980 enfants (81 %) ayant été enlevés à des fins de recrutement. En tout 142 filles (11 %) ont été enlevées à des fins de viols ou d'autres formes de violences sexuelles. Par exemple, au cours d'un fait majeur, en juillet 2019, des miliciens bantous ont enlevé 20 filles dans la province du Tanganyika et en ont violé cinq. Toutes sont parvenues à s'enfuir par la suite. Dans d'autres cas d'enlèvement, des groupes armés tels que les Raia Mutomboki, les Maï-Maï Malaika et les ADF ont utilisé ponctuellement des enfants pour transporter du matériel, au moment de l'établissement de nouveaux camps, et les ont relâchés une fois la tâche accomplie.

52. Tout en poursuivant sa mobilisation, l'équipe spéciale de pays a réussi à faciliter la libération de 47 enfants durant la période considérée, qui avaient été enlevés par des Bana Mura dans la province du Kasaï en 2017 à des fins de travail forcé et d'esclavage sexuel.

F. Refus d'accès humanitaire

53. L'équipe spéciale de pays a confirmé 11 cas de refus d'accès humanitaire à des enfants dans le Sud-Kivu (5), le Nord-Kivu (3), le Tanganyika (2) et l'Ituri (1). Ces faits ont été attribués à des groupes Maï-Maï non identifiés (4), à des Raia Mutomboki (2), à des Maï-Maï Apa Na Pale (2) et à des Nyatura, à des Maï-Maï Mazembe et à des FRPI (1 chacun). Par exemple, dans le Sud-Kivu, des Raia Mutomboki ont attaqué et enlevé des travailleurs humanitaires, entravant la distribution de vaccins à au moins 5 000 enfants. Au Tanganyika, des Maï-Maï Apa Na Pale, qui contrôlaient la route principale, ont mené deux attaques contre des convois humanitaires, qui transportaient des fournitures sanitaires. On estime qu'au moins 9 000 enfants ont pâti de ces refus d'accès humanitaire.

IV. Progrès accomplis dans la lutte contre les graves violations commises sur la personne d' enfants

A. Plans d'action et dialogue avec les parties au conflit

54. Après avoir été radiés de la Liste en 2017, les FARDC et le Gouvernement ont continué de témoigner d'une prise en main du plan d'action signé avec l'ONU en 2012 et de consolider les gains à cet égard, au moyen de réunions interministérielles mensuelles du groupe de travail technique conjoint, présidées par les FARDC. Le

mécanisme avait été établi au départ pour soutenir l'application du plan d'action et a été utilisé par le Gouvernement, les FARDC, l'ONU et les partenaires des organisations non gouvernementales, afin d'échanger des vues et d'examiner les questions de protection des enfants.

55. Sept groupes de travail techniques conjoints sont opérationnels au niveau des provinces, notamment de Kananga, de Tshikapa, du Kasaï-Central et du Kasaï, où ils ont été créés en 2018. La mobilisation de l'équipe spéciale de pays, par l'entremise de ces groupes de travail provinciaux, sur les questions spécifiques de protection des enfants, a produit des résultats concrets concernant les enfants, tels que la libération des otages retenus par la milice Bana Mura dans la province du Kasaï ou la libération d'enfants qui étaient en détention.

56. En tout 8 015 recrues nouvelles des FARDC ont fait l'objet d'un contrôle ; 324 d'entre elles ont été identifiées comme étant des enfants et ont été séparées avant le recrutement officiel. Les instructions permanentes sur la vérification de l'âge, adoptées par le groupe de travail technique conjoint en 2016, sont devenues un document de référence qui a été utilisé durant la formation des nouvelles recrues des FARDC.

57. Les Forces armées de la République démocratique du Congo figurent toujours sur la Liste pour avoir commis des violences sexuelles contre des enfants, annexée au rapport du Secrétaire général sur le sort des enfants en temps de conflit armé (A/74/845-S/2020/525). Les progrès relatifs à l'application des aspects du plan d'action liés aux violences sexuelles ont été plus lents, bien que des effets positifs liés à la responsabilité aient été constatés (voir la section sur la lutte contre l'impunité).

58. L'équipe spéciale de pays poursuit depuis 2018 ses contacts avec les factions et groupes armés qui figurent ou non sur la Liste et en a contacté plus de 55. Par conséquent, 31 commandants de groupes armés ont signé une déclaration unilatérale et un plan de route, dans lesquels ils se sont attachés à faire cesser et à prévenir le recrutement et l'utilisation d'enfants et d'autres violations graves contre les enfants[1]. Si la déclaration est plus qu'un engagement politique, le plan de route comporte 10 mesures prioritaires, que les commandants doivent mettre en place, notamment la fourniture d'un accès à l'équipe spéciale de pays en vue de la vérification de l'âge, la libération de tous les enfants et la désignation de référents, qui jouent un rôle central pour ce qui est de diffuser le message de tolérance zéro à l'égard du recrutement

[1] Les Maï-Maï Kifuafua, le 11 juillet 2018 ; les Raia Mutomboki (faction-Ngubito), le 20 juillet 2018 ; les Nyatura (Faustin), le 15 octobre 2018 ; les Maï-Maï Bigaya, le 18 octobre 2018 ; les Maï-Maï Nyerere, le 2 novembre 2018 ; les Raia Mutomboki (Shukuru), le 21 novembre 2018 ; les Raia Mutomboki (Butachibera), le 21 novembre 2018 ; le NDC-Rénové, le 25 novembre 2018 ; la milice Kamuina Nsapu (Badibanga), le 19 janvier 2019 ; les Maï-Maï Kihebe, le 26 janvier 2019 ; les Nyatura-Collectif des mouvements pour le changement-Forces de défense du peuple [CMC-FDP également connu sous le nom de Nyatura (Domi)], le 26 février 2019 ; les Maï-Maï Mazembe (Union de patriotes pour la défense des innocents-UPDI-Kitete), le 26 février 2019 ; les Maï-Maï Mazembe (Front patriotique pour le peuple/Armée du peuple-FPP-AP), le 27 février 2019 ; les Maï-Maï Kisokoma, le 6 mars 2019 ; les Maï-Maï Yakutumba (Coalition nationale du peuple pour la souveraineté du Congo-CNPSC), le 16 mars 2019 ; les Maï-Maï Kapapa, le 6 mai 2019 ; les Kamuina Nsapu (Mbawu), le 19 juin 2019 ; les Kamuina Nsapu (Trésor), le 23 juin 2019 ; les Kamuina Nsapu (Tshinema), le 24 juin 2019 ; la milice Kamuina Nsapu (Kadiambia), le 24 juin 2019 ; la Force populaire pour la paix (ex-Raia Mutomboki), le 6 juillet 2019 ; les Maï-Maï Fimbo Na Fimbo, le 11 juillet 2019 ; les Maï-Maï Kashumba, le 18 juillet 2019 ; les Maï-Maï Mazembe (Union des patriotes pour la libération du Congo-UPLC), le 23 juillet 2019 ; les Raia Mutomboki (Mutusi Maji), le 14 août 2019; l'Union des patriotes pour la défense du Congo (UPDC), le 12 novembre 2019; les Maï-Maï Kirimatavi, le 18 novembre 2019; les Maï-Maï Makanaki, le 18 décembre 2019 ; les Maï-Maï Apa Na Pale (2 factions), le 7 décembre 2019; les Maï-Maï Apa Na Pale (3 factions), le 19 décembre 2019 ; et l'APCLS-Janvier, le 19 mars 2020.

d'enfants, parmi les communautés qui sont sous le contrôle du groupe signataire. Le plan de route doit faire l'objet d'une surveillance de la part de l'équipe spéciale de pays et de ses partenaires, en vue d'une période initiale de 12 mois, après sa signature.

59. Depuis 2018, 199 référents et médiateurs communautaires ont assisté à des séances de sensibilisation. De plus, des commandants ont libéré de leur propre gré 1 790 enfants à la suite de cet engagement, ce qui représente 24 % du nombre total d'enfants séparés pendant la période considérée (7 456).

B. Impunité à la suite des combats

60. Dans le cadre de l'application de la loi de 2009 portant protection de l'enfance, qui dispose que le recrutement d'enfants rend passible de 20 ans d'emprisonnement, les procès des commandants de neuf groupes armés se sont tenus durant la période considérée. Deux commandants, Shetani (FPD-Shetani) et Dominique Byenge Birihanze (Patriotes résistants congolais) ont été condamnés à la réclusion à vie et Marcel Habarugira (Nyatura) à 15 ans de prison, à la suite de chefs d'accusation qui comprenaient le recrutement d'enfants. D'autres procès, notamment contre Ntaberi Sheka, Nzitonda Seraphin et Jean Claude Lukambo du NDC-Sheka, Bigirabagabo, Noheri et Mudahunga des Nyatura et Cobra Matata des FRPI sont en cours, certains ont été suspendus en raison de la pandémie de COVID-19.

61. L'équipe spéciale de pays a fait valoir que les auteurs de violences sexuelles contre les enfants devaient porter une plus grande responsabilité, et 181 membres des forces de sécurité gouvernementales ont été arrêtés à la suite de cette violation. Au premier trimestre de 2020, 13 soldats des FARDC dans le Nord-Kivu (7) et le Sud-Kivu (6) ont été reconnus coupables et se sont vus infliger des peines de 5 à 20 ans de prison pour le viol d'enfants. Quatre agents de police dans la province du Kasaï et 2 dans la province du Sud-Kivu ont été reconnus coupables et se sont vus infliger une peine de 7 à 20 années de prison, pour une charge analogue.

62. Avec les fonds obtenus du Gouvernement belge, une formation et un appui technique destinés à des membres des FARDC et de la Police nationale congolaise et se rapportant à des techniques d'enquêtes militaires judiciaires ont été organisés à l'intention de 473 membres des FARDC, du personnel de la justice militaire, avocats et partenaires d'organisations non gouvernementales, chargés de la protection des victimes et des témoins.

C. Sensibilisation et rationalisation de la protection des enfants

63. L'équipe spéciale de pays a lancé des initiatives de sensibilisation afin de faire cesser et de prévenir les violations graves contre les enfants. Par exemple, au moins 2 717 membres des FARDC et de la police, dont des gardiens de prisons, ont été formés à la protection des enfants et à la vérification de l'âge à Kinshasa, dans les Nord et Sud-Kivu, le Tanganyika, l'Ituri et la région du Grand Kasaï. Quelques 2 986 membres des communautés, des chefs religieux, des enseignants et des représentants d'organisations non gouvernementales ont assisté aux séances de sensibilisation. Des pochettes d'information ont été distribuées à des membres influents de la communauté, propageant le message selon lesquels le recrutement d'enfants est une infraction passible de peine. Dans la région du Grand Kasaï, deux chefs influents de la milice Kamuina Nsapu ont tenu des séances de sensibilisation à l'intention de leurs commandants, qui étaient au nombre de 235 au premier trimestre de 2020.

64. En juin 2018, le chanteur congolais Fally Ipupa est devenu un ambassadeur de bonne volonté des Nations Unies pendant deux ans et a été chargé de mettre l'accent

sur la lutte contre le recrutement d'enfants. Il a visité un centre de transit géré par une organisation non gouvernementale congolaise et a évoqué la question durant ses concerts et ses entrevues avec la presse. Trois manifestations qui devaient avoir lieu dans les Nord et Sud-Kivu en mars 2020 ont été annulées du fait des restrictions liées à la COVID-19.

65. En 2018, la MONUSCO a publié un rapport intitulé « Notre force : nos jeunes : recrutement et utilisation des enfants par des groupes armés en République démocratique du Congo, 2014-2017 »[2]. Le rapport est utilisé à des fins de sensibilisation.

66. En février 2020, le commandant de la force de la MONUSCO a publié une version révisée de la directive de la force pour la protection des enfants de 2014. La directive révisée renforce l'inclusion de la protection de l'enfance dans les premières phases de la planification des opérations militaires, fournit des orientations sur les contacts entre la force et les enfants, prévoit la formation de référents pour la protection de l'enfance et une carte de poche relative aux choses à faire ou à éviter, pour ce qui est des contacts entre la force et les enfants.

D. Mise en place de programmes appropriés

67. L'absence de fonds permettant de financer les programmes entrave sérieusement les activités prévues, relatives à la réintégration, à la réunification des familles et à l'assistance à apporter aux enfants rescapés à la suite de violences sexuelles. Depuis 2018, le financement de ces activités a constamment diminué. Par conséquent, l'appui à la réintégration a baissé : 2 039 enfants ont reçu une assistance en 2018 contre 1 105 en 2019. Au moment de l'établissement du présent rapport, plus de 4 924 enfants attendaient un appui à la réintégration. En 2019, l'UNICEF s'est employé avec ses partenaires à élaborer une approche novatrice et individualisée, fondée sur des évaluations d'enfants, propres au contexte. Cet effort, venant s'ajouter aux contraintes de financement, a signifié que seuls 1 105 enfants anciennement associés à des forces ou à des groupes armés ont été en mesure de bénéficier d'un plan de réintégration individualisé.

68. L'UNICEF et ses partenaires ont dispensé des services à 7 707 garçons et à 1 607 filles, dont des enfants qui étaient précédemment associés à des parties au conflit ou des enfants vulnérables, se trouvant dans des communautés d'accueil, qui étaient touchés par le conflit. Près de la moitié d'entre eux ont reçu un soutien pour retourner à l'école et 55 % un appui pour entreprendre des activités socioéconomiques. De plus, 3 870 garçons et 1 074 filles qui étaient précédemment associés à des parties au conflit ont été réunis avec leurs familles. Une aide a également été fournie à 202 garçons et à 3 460 filles qui avaient survécu à des violences sexuelles et fondées sur le genre.

69. Comme mesure de prévention contre le recrutement et l'utilisation d'enfants, l'UNICEF a soutenu l'enregistrement des enfants durant la période légale de 90 jours et a recouru à des jugements supplétifs lorsque la période de 90 jours n'avait pas pu être respectée. Il a favorisé également depuis 2018 l'enregistrement des naissances de 3 202 enfants libérés des groupes armés et les aide à obtenir des certificats de naissance.

70. L'équipe spéciale de pays a fourni à 561 354 enfants touchés par le conflit un accès à un enseignement de qualité, par l'intermédiaire de la construction et de la

[2] Disponible à l'adresse suivante : https://monusco.unmissions.org/sites/default/files/rapport_sur_le_recrutement_et_lutilisation_des_enfants_en_rdc_de_2014_-_2017.pdf.

réfection d'écoles, la fourniture d'espaces d'enseignement temporaires et la distribution de trousses pédagogiques.

V. Observations et recommandations

71. Je trouve encourageante la diminution globale du nombre total de violations graves contre les enfants, décrite dans le rapport. Je demeure cependant troublé par la persistance du nombre élevé de violations et par la proportion d'enfants touchés, en particulier ceux qui subissent un recrutement et une utilisation, des enlèvements et des violences sexuelles. Je note que de multiples groupes armés ont commis la plus grande majorité de ces violations. J'exhorte toutes les parties au conflit à y mettre un terme et à s'acquitter de leurs responsabilités au regard du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire.

72. Je me félicite de l'attachement constant du Gouvernement de la République démocratique du Congo à la consolidation des gains obtenus à la suite de la signature du plan d'action en 2012, afin d'empêcher de manière durable le recrutement et l'utilisation d'enfants par les forces armés et de sécurité, notamment par l'institutionnalisation des mesures et mécanismes y relatifs. J'exhorte le Gouvernement à accélérer l'application des aspects du plan d'action liés aux violences sexuelles contre les enfants, étant donné que les Forces armées de la République démocratique du Congo et les autres forces de sécurité continuent de porter une importante responsabilité, concernant cette violation.

73. Je trouve encourageants les progrès accomplis pour ce qui est de poursuivre les responsables de violations graves contre les enfants, en particulier le recrutement et l'utilisation d'enfants et les violences sexuelles contre eux. J'estime également encourageant que des poursuites aient été engagées contre des membres des forces de sécurité gouvernementales. J'exhorte donc le Gouvernement de la République démocratique du Congo à redoubler d'efforts pour combattre l'impunité des violations graves contre les enfants et en particulier la violence sexuelle, comme un moyen fondamental de renforcer la prévention des violations.

74. Malgré la baisse constatée, je condamne le recrutement et l'utilisation d'un nombre élevé d'enfants par les groupes armés, que j'exhorte à cesser immédiatement cette pratique et à remettre tous les enfants se trouvant parmi leurs rangs aux responsables civils de la protection de l'enfance, afin qu'ils soient réintégrés dans leurs communautés. Je me félicite de la communication établie avec les commandants des groupes armés, qui a entraîné la libération de centaines d'enfants. Je félicite le Gouvernement de la République démocratique du Congo d'avoir soutenu cette communication.

75. Je suis préoccupé par les meurtres et les mutilations d'enfants, dont le nombre a cependant baissé, comparé à mon précédant rapport (S/2018/502). Les enfants sont souvent visés au motif de leur origine ethnique et touchés de façon ignoble. Je suis préoccupé par l'intensification des conflits intercommunautaires, qui ont de graves répercussions sur les enfants. J'exhorte toutes les parties à s'abstenir de viser des enfants et des civils en général et à prendre toutes les mesures nécessaires pour réduire autant que faire se peut l'effet de leurs opérations sur les civils, notamment les enfants.

76. Je suis préoccupé par la fréquence des violences sexuelles en République démocratique du Congo. Outre le fait de prioriser les responsabilités, je demande au Gouvernement de veiller à ce que les rescapés aient accès aux services et à l'aide requis, ainsi qu'à la justice.

77. Je demande au Gouvernement de veiller à donner la priorité à tous les programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration, aux accords de paix signés avec les groupes armés, aux droits des enfants et à leurs besoins de protection, notamment à la libération inconditionnelle des enfants par les groupes armés. À cet égard, j'estime encourageant qu'au terme de l'accord de paix signé avec la FRPI en février 2020, le groupe ait été appelé à garantir la libération inconditionnelle des enfants dans les meilleurs délais.

78. Je suis très préoccupé par l'insuffisance des fonds, concernant les programmes de réintégration à long terme, destinés aux enfants anciennement associés à des groupes et des forces armés, ce qui augmente le risque de nouveau recrutement. J'exhorte la communauté des donateurs, conjointement avec le Gouvernement de la République démocratique du Congo, à augmenter le financement en vue d'une réintégration socioéconomique durable, opportune et appropriée des enfants, pour faire en sorte que chaque enfant touché par le conflit armé reçoive un appui approprié.